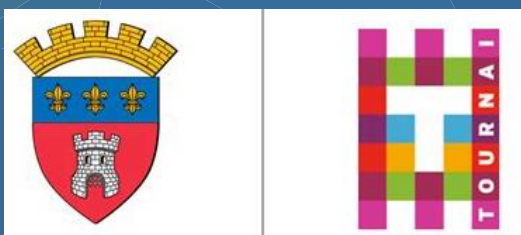


Rapport de stage individuel

4^{ème} année

Elaboration de documents d'urbanisme et projets opérationnels d'aménagement

Mairie de Tournai
Hôtel de ville de Tournai
Rue Saint-Martin 52
7500 Tournai



Tuteur entreprise :
Nabila Charara
Cheffe de division gestion du territoire

Lisa Quéniart
IUT
2021-2022

Tuteur académique :
Didier Boutet
Professeur à Polytech Tours

Table des Matières

Table des figures	3
Table des sigles et abréviations	4
Remerciements	5
Introduction	6
1. Présentation de la structure d'accueil	7
a. Tournai, une ville étendue et diversifiée	7
b. Tournai, une ville riche en histoire urbanistique	9
c. La mairie de Tournai	9
2. Mission du stage	11
a. Projet initial	11
b. Projet initial étendu	12
c. Projet complémentaire	13
3. Déroulé de la mission de stage	15
4. Les livrables de la mission de stage	16
5. Retour réflexif sur mon expérience	16
a. Démarche	16
b. Méthodes mises en œuvre	18
c. Analyse critique des résultats produits et pistes de changements	25
d. Projection dans un métier	27
Conclusion	28
Bibliographie	29
Résumé	30
Annexes	31

Table des figures

Figure 1 : Carte de la Belgique.....	7
Figure 2: Carte des villages de Tournai.....	7
Figure 3: Graphique de la répartition du territoire de Tournai.....	7
Figure 4 : L'Escaut qui traverse Tournai	8
Figure 5 : Carte de Tournai centre traversé par l'Escaut.....	8
Figure 6 : Carte du Parc Naturel des Plaines de l'Escaut	8
Figure 7 : Carte des parcs naturels autour de Tournai.....	8
Figure 8 : Le planning tournaisien pour la PDU et PIV	14
Figure 9 : GCU de Tournai partie commune à toutes les aires urbaines.....	18
Figure 10 : GCU de Tournai spécifique à une aire urbaine préconisations par thématiques	18
Figure 11 : GCU de Tournai spécifique à une aire urbaine : diagnostique et enjeux.....	18
Figure 12 : Carte des pistes cyclables existantes dans le quartier St Piat	20
Figure 13 : Carte de l'état des trottoirs dans le quartier St Piat	20
Figure 14 : Carte de l'état de la biodiversité dans le quartier St Piat.....	20
Figure 15 : Documents de présentation pour la participation citoyenne du maillage vert de Tournai	20
Figure 16 : Documents de sondage auprès de la population dans le cadre de la participation citoyenne pour le maillage vert de Tournai	21
Figure 17 : Carte des parcs à relier pour le maillage vert et parcours provisoires.....	21
Figure 18 : Proposition d'aménagement du square Marie Louise	22
Figure 19 : Proposition d'aménagement de l'espace St Catherine	22
Figure 20 : Proposition d'aménagement du parvis de l'église St Piat.....	23
Figure 21 : Proposition d'aménagement de l'espace TechICITE	23
Figure 22 : Propositions d'aménagement de la rue St Piat.....	24
Figure 23 : Carte de proposition d'aménagement de la rue St Piat.....	24
Figure 24 : Proposition d'aménagement de la rue de la Justice	24
Figure 25 : Proposition d'aménagement du square Rogier.....	25

Table des sigles et abréviations

CoDT : Code de Développement Territorial

PCD : Plan Communal de Développement

PCM : Plan Communal de Mobilité

PCS : Plan de Cohésion Sociale

PDU : Perspective de Développement Urbain

PIV : Politique Intégrée de la Ville

PNPE : Parc Naturel des Plaines de l'Escaut

PST : Plan de Stratégie Transversale

RCU : Règlement Communal d'Urbanisme

RUE : Rapport Urbanistique et Environnemental

SAR : Sites À Réaménager

SCC : Schéma de Cohérence Commerciale

SDC : Schéma de Développement Communal

SDP : Schéma de Développement Pluri-communal

SDT : Schéma de Développement Territorial

SSC : Schéma de Structure Communale

ZACC : Zone d'Aménagement Concerté Communal

ZIP : Zones d'Initiative Privilégiées

Remerciements

Je tiens tout d'abord à remercier Madame Nabila Charara cheffe de division de la gestion du territoire pour m'avoir accueilli au sein du service urbanisme de la commune de Tournai et m'avoir fait confiance en m'intégrant sur des projets importants.

Je tiens également à remercier tous les membres de l'équipe d'urbanisme qui ont été accueillants et d'une aide précieuse pour mon intégration au sein de la commune. Un remerciement tout spécial à Mylène et Fabienne qui m'ont soutenue tout le long du stage et qui m'ont apporté des conseils pertinents pour ma mission.

Je remercie Donatienne, qui a pris le temps de m'expliquer son métier et les différents projets, qui m'a accompagnée et soutenue dans mon projet de stage et qui m'a ouvert les portes d'un beau projet en me laissant libre dans mes propositions.

Pour finir je remercie l'ensemble de la division de gestion du territoire pour leur accueil, Florian, François, ...

Introduction

Dans le cadre de ma seconde année du parcours ingénieur au sein de Polytech Tours au département aménagement environnement, j'ai eu l'occasion de faire un stage de 12 semaines, afin de réaliser une expérience professionnelle et d'affiner mon choix sur le type de structure dans laquelle je voudrais par la suite travailler. Ne connaissant pas le milieu public des collectivités territoriales et ayant pour projet potentiel de passer le concours de la fonction publique pour travailler dans une collectivité, j'ai voulu réaliser mon stage au sein d'un organisme public tel qu'une mairie afin de me projeter dans mon projet professionnel. De plus, je souhaitais profiter de ce stage pour réaliser ma mobilité à l'étranger, c'est pourquoi j'ai envoyé ma candidature dans plusieurs communes en Allemagne et en Belgique. Après plusieurs demandes infructueuses dans toutes ces mairies j'ai décidé d'élargir mon champ de recherche à des associations qui travaillent pour l'environnement et l'urbanisme ainsi qu'à des bureaux d'études tels que Biotope, Auddicé, Esher... J'ai finalement obtenu deux stages, le premier chez Natagora, une association de protection de la biodiversité basée à Bruxelles et le second au sein du département d'urbanisme de la mairie de Tournai. J'ai donc eu la chance de pouvoir choisir mon stage. Je me suis basée sur les missions que l'on me proposait pour me décider. La mission à la mairie de Tournai m'a parue plus intéressante et me permettait de voir davantage d'éléments différents et enrichissants en touchant à la fois à l'urbanisme mais également à l'environnement, c'est pourquoi je l'ai choisi. C'est donc au sein de la mairie de Tournai que j'ai eu la chance d'effectuer mon stage. La mairie de Tournai est un organisme public composé de 36 services localisés au cœur de la ville de Tournai.

Mes attentes pour ce stage étaient de découvrir le fonctionnement d'un organisme public d'aménagement en m'intégrant parmi les collaborateurs, mais aussi de participer à un projet concret et utile au bon fonctionnement du service d'urbanisme. Pour mener à bien les différents projets que j'ai eu à gérer tout le long de mon stage, j'ai dû mettre en œuvre mes compétences d'écoute, de rédaction, d'observation, de diagnostic, d'organisation et de compréhension du sujet.

Ainsi dans une première partie de ce rapport, je présente la ville de Tournai, sa mairie et ses services en tant que structure d'accueil pour mon stage, puis je réalise un point sur les documents réglementaires d'urbanisme en Belgique, décris la mission qui m'a été confiée et ma place au sein de cette structure.

Par la suite, je présente le déroulé de ma mission ainsi que les livrables réalisés. Je mène ensuite une réflexion personnelle sur mon expérience à propos de la démarche mise en place, les méthodes mises en œuvre. Par le biais d'une analyse critique sur les résultats obtenus, je propose des pistes de changements potentiels. Pour finir, je déroule un bilan global sur mon stage et détailles en quoi il m'a permis ou non de me projeter dans un métier.

1. Présentation de la structure d'accueil

a. Tournai, une ville étendue et diversifiée

La ville de Tournai est une commune francophone située au sud de la Belgique, dans la région wallonne et plus précisément en Wallonie picarde (cf. figure 1). Le maire (bourgmestre) actuel élu en 2018 est Monsieur Paul-Olivier Delannois et fait partie du parti socialiste belge. La ville est constituée de 30 anciennes communes qui ont fusionné et est divisée en 5 districts d'état civils. Tournai possède son propre arrondissement administratif qui englobe les 12 communes de : Tournai, Antoing, Brunehaut, Celles, Comines-Warneton, Estaimpuis, Leuze-en-Hainaut, Mont-de-l'Enclus, Mouscron, Pecq, Péruwelz et Rumes (cf. figure 2). Elle réunit donc administrativement toutes ces communes.

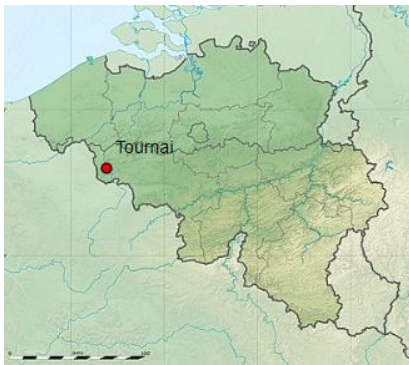


Figure 1 : Carte de la Belgique

Source : [Tournai — Wikipédia \(wikipedia.org\)](https://fr.wikipedia.org/wiki/Tournai)

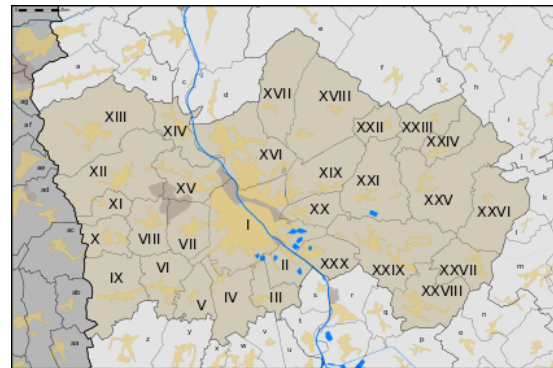
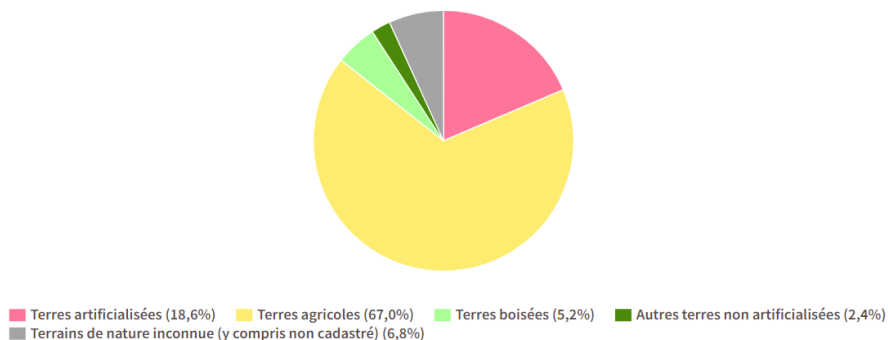


Figure 2: Carte des villages de Tournai

Source : [Tournai — Wikipédia \(wikipedia.org\)](https://fr.wikipedia.org/wiki/Tournai)

Tournai est la ville la plus étendue de Belgique avec une surface de 213,75km². Ce territoire est en grande majorité rural avec 70% de surface agricole (cf. figure 3).

Répartition du territoire de l'entité TOURNAI (Commune) selon l'utilisation du sol [01/01/2021]



IWEPS | SPF Finances

Figure 3: Graphique de la répartition du territoire de Tournai

Source : [WalStat - Détail de l'entité TOURNAI \(Commune\) \(iweps.be\)](https://www.iweps.be/fr/detail-de-lentite-tournai-commune)

La commune a également un espace transfrontalier de 3550 km² regroupant 147 communes françaises et belges, ce qui représente 2 millions d'habitants. De plus, Tournai est la ville la plus peuplée de Wallonie Picarde (1376,4 km², 23 communes, 333873 habitants). Cette ville centralise des services essentiels pour toute la région comme les hautes écoles et universités, centre hospitalier, service juridique et administratif. La ville compte en 2019, 70.053 habitants avec une densité de 325 hab./km². Située à 85 kilomètres à l'ouest de Bruxelles et à 25 kilomètres à l'est de Lille, Tournai est une ville centrale d'Europe et fait partie du groupement européen de coopération transfrontalier constitué de Lille métropole, la Flandre occidentale et la Wallonie Picarde. Il a été créé le 28 janvier 2008 et se nomme l'Eurométropole de Lille-Tournai-Courtrai. La commune est traversée par l'Escaut, un fleuve de 355 kilomètres de long qui traverse trois pays différents (France, Belgique et Pays-Bas) et

qui se jette dans la mer du nord (cf. figures 4 et 5). Tournai est donc séparée en deux régions propices à son développement :

- Les plateaux au sud qui constituent une région de pierre calcaire propice à l'exploitation de carrières
- Les plaines flamandes au nord, propices au commerce



Figure 4 : L'Escaut qui traverse Tournai
Source : [Tournai — Wikipédia \(wikipedia.org\)](https://fr.wikipedia.org/wiki/Tournai)



Figure 5 : Carte de Tournai centre traversé par l'Escaut
Source : geoportail.wallonie.be

L'Escaut a un rôle économique important pour la ville car c'est un point de passage et d'arrêt pour le commerce maritime. Le fleuve est navigable avec un tonnage autorisé en 2019 de 1 350 tonnes. Depuis 2015, des travaux ont été commencés pour agrandir le passage et autoriser un tonnage plus important. La ville est également une zone de liaison entre deux parcs naturels : celui des plaines de l'Escaut (cf. figure 6) et le parc naturel du pays des collines (cf. figure 7).

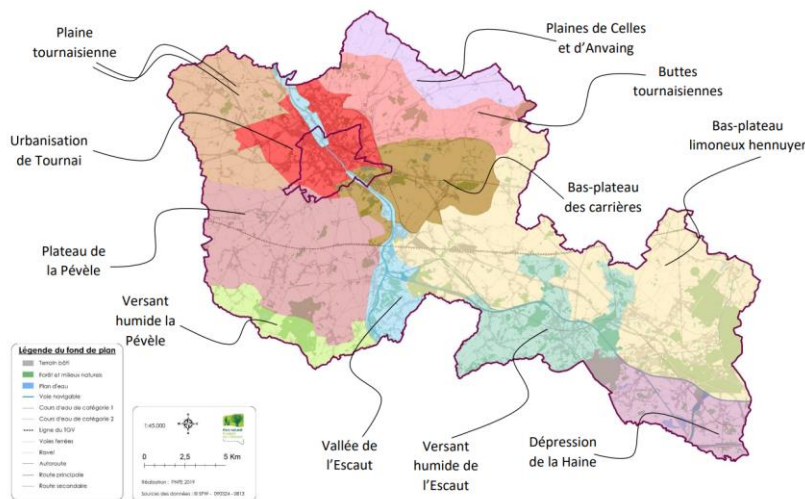


Figure 6 : Carte du Parc Naturel des Plaines de l'Escaut
Source : www.paysagesenscene.be



Figure 7 : Carte des parcs naturels autour de Tournai
Source : <http://biodiversite.wallonie.be/>

Tournai se situe au-dessus d'un grand réseau de nappes phréatiques. Cependant, ce réseau traverse les frontières et est donc exploité par plusieurs pays et régions différentes, ainsi il a été longtemps surexploité. Cela a eu pour conséquence de créer des puits karstiques avec la baisse de 70 mètres de la nappe en 50 ans. Sur la zone de Tournai il y a donc un risque karstique important à prendre en compte pour les aménagements futurs.

b. Tournai, une ville riche en histoire urbanistique

Le modèle de développement des Trentes Glorieuses ainsi que les chocs pétroliers des années 70 ont fortement diminué l'attractivité des villes et ont ainsi accéléré la périurbanisation. Les dégâts pour les villes wallonnes sont énormes et se poursuivront durant toute la seconde moitié du XX^{ème} siècle. On observe notamment un déclin économique, une perte d'attractivité vis-à-vis des habitants (qui préfèrent dorénavant l'habitat rural ou périurbain), un affaiblissement de la fonction commerciale de plus en plus attirée par la périphérie, une multiplication des friches et chancres urbaines, une concentration des populations fragilisées dans les quartiers les plus dégradés. Ces dynamiques contribuent au cercle vicieux du désintéressement urbain. Afin de faire face à ces difficultés, les premières politiques de régénération urbaine se mettent peu à peu en place en Wallonie, comme par exemple les premières expériences pilotes menant à la création de la Rénovation Urbaine dans les années 70, ou encore l'instauration des Zones d'Initiative Privilegiées (ZIP), ... jusqu'à la création de la Politique Fédérale des Grandes Villes en 2000.

En parallèle de ces évolutions wallonnes pour la ville, la réflexion se poursuit également aux niveaux mondial et européen : les directives européennes en matière d'évaluation des incidences environnementales des projets (1985 et 1997) puis des plans et programmes (2001) ou encore le livre vert sur l'environnement urbain (1990), le sommet de la Terre à Rio (1992) et la charte d'Aalborg sur la ville européenne durable (1994) dessinent peu à peu un nouveau paradigme, celui du développement urbain durable. Au tournant du XXI^{ème} siècle, l'Europe affirme, avec les Stratégies de Lisbonne (2000) et de Göteborg (2001), le rôle central des villes en matière de développement économique ainsi que la nécessité d'inscrire les villes européennes dans une dynamique de développement durable.

c. La mairie de Tournai

i. Une union politique socialiste/écologiste

Le bourgmestre (maire) est élu par les habitants de la commune pour 6 ans. Il est président du collège et conseil communal, détient le pouvoir exécutif communal, est représentant du gouvernement à l'échelle communale et, de ce fait, a plusieurs missions. Premièrement, il a pour mission générale l'exécution des lois et règlements. Il a également la mission de police administrative, d'autorité sur les services de police au niveau de la commune et la mission d'officier de l'état civil.

Le collège communal où il siège, exerce le pouvoir exécutif de la commune en région Wallonne, il est accompagné de ses échevins. Un échevin est un élu adjoint au bourgmestre. Il y en a un pour chaque domaine administratif, l'urbanisme, l'enseignement, ... (voir en annexe 1 pour plus en détail la structure des administrations).

Le conseil communal où il siège également, exerce le pouvoir législatif de la commune en région Wallonne, il est accompagné de conseillers et des échevins.

Ainsi, le Conseil communal de Tournai est composé de 38 membres et le Collège communal de Tournai de 9 membres, à savoir :

1. Monsieur Paul-Olivier DELANNOIS, bourgmestre (PS)
2. Madame Coralie LADAVI, première échevine (ECOLO)
3. Monsieur Vincent BRAECKELAERE, 2^e échevin (PS)
4. Monsieur Philippe ROBERT, 3^e échevin (PS)
5. Madame Caroline MITRI, 4^e échevine (ECOLO)
6. Monsieur Jean-François LETULLE, 5^e échevin (ECOLO)
7. Madame Sylvie LIÉTAR, 6^e échevine (PS)
8. Madame Laurence BARBAIX, 7^e échevine (PS)
9. Madame Laetitia LIÉNARD, Présidente du CPAS (PS)

ii. Un service urbanisme et des documents d'urbanisme propres à la Belgique

Au sein du service urbanisme l'échevin en charge est Monsieur Philippe ROBERT.

Les règles sur les permis de construire sont plus strictes qu'en France. En Belgique, les appelle « des permis d'urbanisme », « d'environnement » ou lorsque les deux entrent en compte, « des permis uniques ». Actuellement il y a 7 agents qui traitent des demandes de permis d'urbanisme et deux autres qui s'occupent des demandes de permis d'environnement et permis unique (permis d'urbanisme + permis d'environnement regroupés).

Pour ce qui est des permis d'environnement, les agents traitants doivent se référer au code de l'environnement, au code du développement territorial ainsi qu'au décret du 11 mars 1999 sur le permis d'environnement. Il y a plusieurs classes de permis :

- ❖ Classe 3 : petits aménagements et/ou temporaires
- ❖ Classe 2 : aménagements plus conséquents
- ❖ Classe 1 : produits dangereux en grosses quantités, ...

La procédure de traitement du dossier est rythmée par des délais de rigueur qu'il faut absolument respecter pour la bonne instruction du dossier :

- Le dossier est déposé à la commune
- La commune a 3 jours (prolongeables) pour l'envoyer à la région wallonne :
 - Pour un permis d'environnement : au fonctionnaire technique
 - Pour un permis unique (urbanisme +environnement) : au fonctionnaire technique + au fonctionnaire Délégué
- La région représentée par le fonctionnaire technique dispose de 20 jours pour déclarer que le dossier est complet. Si le dossier n'est pas complet les pièces complémentaires doivent être données sous 20 jours sinon le dossier est déclaré irrecevable et le demandeur devra recommencer la procédure depuis le début.
- Le fonctionnaire technique a 70 jours (+30 jours si besoin) pour envoyer le rapport de synthèse dans lequel figurent les rapports des experts techniques sur différents sujets (eau, air, bruit, énergie, ...) qui ont été sollicités pour donner des éléments au dossier. Dans ce rapport de synthèse, il y a également un avis global du fonctionnaire technique.
- En parallèle, la commune doit faire une enquête publique dans ces 70 jours ainsi qu'un rapport avec sa décision
- A la suite de ces 70 jours, la commune dispose de 20 jours pour envoyer sa décision au collège sous forme « d'avis collège ». Trois avis sont possible : favorable ; favorable avec conditions ; défavorable

Ces rapports permettent à l'échevin chargé d'urbanisme de présenter le dossier lors du collège communal et à défendre les avis préalables de l'urbanisme. Suite aux recommandations, le collège peut décider de suivre l'avis ou d'y ajouter des conditions, ou encore de le refuser. Suite à cela, la "décision collège" est transmise au demandeur. Celui-ci peut tout de même exercer son droit de recours si la décision ne le satisfait pas. Les échevins ont un pouvoir plus fort que l'avis du service urbanisme, le conseil communal peut ainsi aller contre les avis des urbanistes.

Le service aménagement du territoire au sein du pôle urbanisme est constitué de deux personnes. Ils s'occupent de la gestion et coordination des projets d'aménagement pour restructurer la ville. Dans ce service, on ne retrouve pas non plus les mêmes documents d'urbanisme qu'en France. De plus, ces documents sont différents au sein même de la Belgique suivant si l'on se trouve en Wallonie, en Flandre ou dans la région de Bruxelles.

En Wallonie, là où j'ai effectué mon stage, le document réglementaire le plus important est : le Code de Développement Territorial communément appelé le CoDT. Il est entré en vigueur le 1er juin

2017 et regroupe les règles applicables en matière d'urbanisme et d'aménagement du territoire en région wallonne. Ce document complet et dense est associé à un Guide Régional d'Urbanisme (GRU).

Au niveau local, s'ajoute pour chaque commune un Guide Communal d'Urbanisme, un Plan de secteur, un plan communal d'aménagement.

2. Mission du stage

a. Projet initial

Réalisation d'une Guide Communal d'Urbanisme (GCU)

“Le guide communal d'urbanisme (D.III.4) traduit les objectifs des schémas régionaux et communaux en objectifs d'urbanisme, en indications applicables aux actes et travaux soumis à permis d'urbanisme. Les indications peuvent porter sur tout ou partie du territoire communal et prennent en compte les spécificités du territoire sur lequel porte le guide.” (3). Ce guide est à valeur indicative et non prescriptive ce qui lui permet d'être plus souple dans ses directives.

La commune de Tournai a besoin de ce guide car elle souhaite fonctionner en régime dit “de décentralisation” qui autorise la commune à exercer, de manière autonome, son pouvoir de décision, notamment en matière d'octroi de permis d'urbanisme et d'urbanisation (1).

Suite à l'entrée en vigueur du Code du Développement Territorial (CoDT, 1^{er} juin 2017), le Guide Communal d'Urbanisme (GCU) constitue désormais l'un des outils d'orientation en matière d'urbanisme à l'échelle communale, notamment en matière de climat, de mobilité, d'énergie, de biodiversité et de déchets. Les communes disposaient de 4 ans pour élaborer le GCU, et pendant ces 4 ans elles pouvaient fonctionner en régime décentralisé sous réserve d'avoir un Schéma de développement communal. La ville de Tournai a donc fonctionné en régime décentralisé mais à partir du 1^{er} juin 2021 n'ayant pas de guide communal d'urbanisme, elle a dû repasser en régime centralisé et ainsi envoyer tous les permis à Mons, centre administratif de la région Wallonne, au fonctionnaire technique qui donne un avis.

Le régime de décentralisation est d'application lorsqu'il existe tous les outils ci-dessous :

- ❖ Une commission consultative communale d'aménagement du territoire et de mobilité (CCATM), et :
 - Soit un schéma de développement pluri-communal (SDP) qui couvre tout le territoire,
 - Soit un schéma de développement communal (SDC) qui couvre tout le territoire
 - Soit un schéma de développement pluri-communal (SDP) qui couvre une partie du territoire tandis qu'un schéma de développement communal (SDC) est applicable pour le reste.Dans ces trois cas, un guide communal doit être approuvé dans un délai de quatre ans à dater de l'entrée en vigueur du Code, pour que la commune puisse rester en décentralisation ;
- ❖ Un schéma d'orientation local (SOL) ;
- ❖ Un permis d'urbanisation non périmé ;
- ❖ Une zone d'enjeu communal.
- ❖ Un Guide Communal d'Urbanisme

La commune de Tournai possède tous ces autres outils, il lui manque donc son Guide Communal d'Urbanisme.

Avant l'arrivée des GCU, il y avait un Règlement Communal d'Urbanisme (RCU). Ce document était très restrictif dans ces indications et donnait lieu à de nombreuses demandes de dérogation. Le RCU de Tournai n'a jamais été approuvé car il était trop restrictif et effrayait les responsables qui avaient peur d'engendrer des freins.

Le GCU doit comporter au minimum les éléments suivants :

- La conservation, la volumétrie et les couleurs, les principes généraux d'implantation des constructions et installations
- La conservation, le gabarit et l'aspect des voiries et des espaces publics

D'autres éléments peuvent être ajoutés tels que :

- Les plantations
- Les modifications du relief du sol
- L'aménagement des abords
- Les clôtures
- Les dépôts
- Les espaces de stationnement
- Le mobilier urbain
- Les enseignes et dispositifs de publicité
- Les antennes
- Les conduits, câbles et canalisations

b. Projet initial étendu

Réalisation d'un Guide de bonnes pratiques d'aménagement urbain, création et gestion d'espace vert

Le guide de bonne pratique n'est pas un document officiel comme le GCU. Il n'est pas aussi complet que le GCU et ne traite pas toutes les thématiques. Cependant celui-ci est voulu par la commune de Tournai afin de faire un premier pas vers le guide communal tout en ayant un document simple pour chaque thème. En parallèle de celui sur la création et gestion d'espaces verts, il en existe déjà un sur les logements multiples. Le but est à la fin d'en avoir un sur tous les sujets. Il serait principalement à destination des habitants qui souhaitent se renseigner sur ce qui est possible ou non, conseillé ou bon de faire avant de déposer une demande de permis d'urbanisme.

Réalisation d'une note d'orientation urbanistique

Ce document est souhaité par le Parc Naturel des Plaines de l'Escaut dont Tournai fait partie. Ce document n'est pas réglementaire, mais il donne des préconisations d'aménagement urbain. Le PNPE a besoin de ce document, car lorsqu'une demande de permis située dans la zone du parc est déposée, le parc doit donner un avis. Or, il n'est pas toujours évident pour eux de prendre connaissance des caractéristiques de chaque zone du parc. Ainsi, la note d'orientation urbanistique leur permettra de connaître les caractéristiques urbaines dont ils ont besoin et ainsi facilitera les avis à donner. En effet, elle est zonée par entité paysagère et faciès paysager au lieu d'être zonée par commune. Ainsi les recommandations sont propres à chaque entité et les architectes autant que les personnes du PNPE peuvent s'y référer pour connaître les objectifs des zones et leurs caractéristiques.

c. Projet complémentaire

Elaboration et rédaction de la Perspective de Développement Urbain (PDU)

La Perspective de Développement Urbain (PDU) est intégrée au Plan Stratégique Transversal (PST, “outil de priorisation et de gestion de projets qui permet à l’organisation de traduire la vision politique en un réel outil d’aide à la décision et de management public. Il donne une force utile à la concertation citoyenne.” (2)) et vise à formaliser une vision stratégique transversale territorialisée du développement urbain. Ce document permet aux villes qui se considèrent comme “ville urbaine” de planifier et gérer plus efficacement l’ensemble des actions contribuant à leur dynamisme et à leur rayonnement. Par ailleurs, ce document est obligatoire pour les grandes villes.

D’après un document interne à la commune, il est expliqué que la PGV a été créée en 1999 par le gouvernement fédéral pour répondre aux difficultés rencontrées par les villes (déclin économique, perte d’attractivité). Elle est devenue une compétence du Gouvernement wallon au 1er janvier 2015 suite au deuxième volet de la 6-ème réforme de l’Etat. Dès lors en 2015, le gouvernement wallon a décidé de consacrer les moyens financiers suffisants à la poursuite des actions menées par les 5 grandes villes wallonnes qui bénéficiaient auparavant du soutien fédéral : Charleroi, Liège, Mons, La Louvière et Seraing, auxquelles se sont ajoutées Verviers et Mouscron en 2016 et 2017 avec une augmentation de budget. Toutefois, le défi de stratégie en termes de développement urbain transversal territorialisé le manque d’interconnexion entre les diagnostics et les programmations et la volonté d’accompagner la mise en œuvre de la politique de la ville a conduit le gouvernement wallon à émettre une proposition visant à conditionner l’octroi du budget PWGV à la constitution d’un document stratégique transversal de développement territorial (principe de contractualisation). La PDU est née.

La PDU doit répondre à deux types d’objectifs interdépendants :

- Le renforcement de l’attractivité
- L’amélioration de la “cohésion sociale”

La PDU doit présenter, “un projet de développement territorial à moyen terme, ainsi qu’un ensemble coordonné d’actions de développement”. Elle doit, ainsi intégrer cinq grandes dimensions :

- STRATÉGIQUE : actions issues d’une réflexion cohérente
- OPÉRATIONNELLE : actions concrètes, moyens humains et financiers définis
- SPATIALISÉE : identification des quartiers qui nécessitent une intervention prioritaire, mais également visualisation globale avec 2 échelles (communale et infra-urbaine)
- TEMPORELLE : définie pour la législature communale
- TRANSVERSALE : au niveau des thématiques et acteurs

La PDU à travers chacune de ses actions doit également répondre à au moins un des 7 objectifs opérationnels fixés par la Région Wallonne :

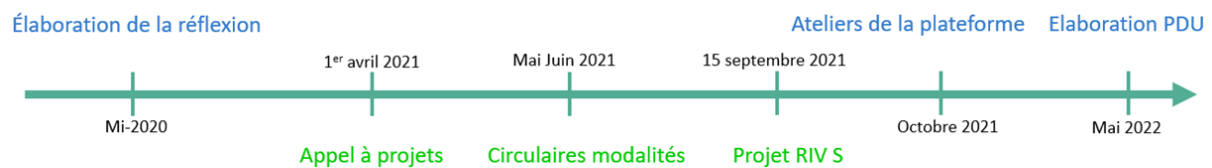
1. Rendre les communes à caractère urbain plus accueillantes
2. Faire des communes à caractère urbain un vecteur de mieux vivre ensemble et de solidarité
3. Encourager la reconstruction de la ville sur la ville
4. Privilégier un logement et un cadre de vie de qualité
5. Offrir un réseau d’espaces publics attractifs, en ce compris d’espaces verts
6. Faire des communes à caractère urbain un moteur du redéploiement économique
7. Créer des communes à caractère urbain intelligentes

La PDU permet ainsi de mettre en place des stratégies et des actions pour revaloriser le territoire. Pour aider les villes à concrétiser ces actions stratégiques, le gouvernement wallon a approuvé le cadre général de la politique intégrée de la ville (PIV) et y consacre un budget de 240 Millions d’euros. Cela permet d’apporter des moyens budgétaires aux villes.

La ville de Tournai a répondu à l'appel de candidature pour percevoir de la part du gouvernement wallon dans le cadre de la politique intégrée de la ville (PIV) un budget total de 22.320.000 €. La condition pour recevoir cette somme est de faire valider préalablement par le gouvernement wallon, une PDU perspective de développement urbain ou faute d'avoir ce document un plan d'actions peut suffire sous réserve que le processus d'élaboration de la PDU soit engagé. La ville de Tournai n'ayant pas de PDU a donc rédigé un plan d'actions du nom de RIV S pour une revitalisation intégrée de la ville avec pour projet de créer une passerelle cyclo-piétonne pour relier la rive gauche et droite de l'Escaut. Ainsi la ville de Tournai a son propre timing en ayant son plan d'actions pour la politique intégrée de la ville mais pas encore de PDU (cf. figure 8).

Perspective de Développement Urbain

➤ Développement d'une STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT de la VILLE



Politique Intégrée de la Ville

➤ OPERATIONNALISATION CONCRETISATION basées sur la STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT

Figure 8 : Le planning tournaisien pour la PDU et PIV réalisé pas L. QUENIART

C'est donc l'objet de ma mission, élaborer ce document obligatoire et essentiel pour l'obtention des subventions et pour pouvoir entamer les aménagements de revitalisation de la ville.

Maillage vert de Tournai dans le cadre de la PDU

Une des actions lancées dans le cadre de la subvention obtenue avec la PDU est de créer un maillage vert à Tournai. Il existe déjà une ceinture verte tout autour de la ville, mais l'objectif est de relier les parcs et espaces verts du centre-ville. Il est question de végétaliser un parcours entre ces parcs mais également de faciliter les mobilités douces tout le long du parcours. Ce projet étant un projet instauré par la ville, il y aura obligatoirement une participation citoyenne. Ainsi ma tâche est de préparer un document de présentation et questionnaire à destination des habitants pour qu'ils puissent donner leur avis dans le cadre de la participation mais également de faire des propositions d'aménagement répondant aux deux critères : mobilité et végétalisation.

3. Déroulé de la mission de stage

Ma tutrice de stage étant la cheffe de service de tout le service urbanisme, environnement, logement, infractions, elle était très occupée et avait très peu de temps à me consacrer. J'étais donc sous la responsabilité de l'architecte en charge du service urbanisme. Cependant les deux premières semaines qui ont suivi mon arrivée, cette personne a été en arrêt maladie. J'ai donc été en autonomie durant tout ce temps. Le jour de mon arrivée on m'a confié des documents d'urbanisme notamment le Schéma de Structure Communal et le Schéma de Développement du Territoire. J'ai dû me familiariser avec ces nouveaux documents différents de ceux en Français, puis on m'a confié le RCU, Règlement Communal d'Urbanisme de Tournai.

Durant les deux premières semaines, je n'ai pas pu travailler concrètement sur mon projet car je n'avais que des documents à disposition et aucune personne pouvait répondre à mes questions ou m'expliquer concrètement ma mission.

A la fin du congé maladie de ma responsable architecte, j'ai pu avoir un petit retour sur mes questions ainsi qu'une ligne de conduite pour le projet. Durant les semaines qui ont suivi, j'ai beaucoup avancé en autonomie sur ma tâche, mais je n'avais pas de retour sur le travail que j'avais produit. J'avais donc sans savoir si j'allais dans la bonne direction. En effet je n'ai pas beaucoup pu voir ma nouvelle responsable car malheureusement, une semaine après son retour c'est ma tutrice, la cheffe de tout le service qui a été arrêtée 4 semaines. La charge de travail due à l'absence de celle-ci a donc été transférée vers ma nouvelle responsable qui n'a plus eu de temps pour me superviser. J'ai donc continué en autonomie sur ce sujet. Cependant, je devenais à court de contenu, de directives et de perspectives. On m'a donc proposé d'étendre ce sujet à l'élaboration d'un guide de bonnes pratiques d'aménagement urbain pour la création et gestion d'espaces verts. Durant une semaine je me suis attardée sur ce sujet complémentaire au Guide communal d'Urbanisme. Cependant, je me suis vite retrouvée dans la même position que précédemment avec aucun retour sur mon travail et un manque de contenu.

Suite à mes remarques sur mon manque de travail à faire, ma responsable m'a dirigée vers la responsable de l'aménagement du territoire de la commune. J'ai donc pu travailler sur la Perspective de Développement Urbain avec son accompagnement. J'ai été bien encadrée sur ce sujet, j'ai pu avoir un retour régulier sur mon travail durant deux semaines j'ai pu travailler de manière productive sur un sujet intéressant. D'un commun accord avec la responsable de l'aménagement du territoire, nous voulions que je continue à travailler sur le sujet de la PDU et cette fois plus particulièrement sur une des actions proposées qui est la planification et l'aménagement d'une trame verte dans le quartier prioritaire. J'aurai été libre de proposer des solutions d'aménagement, d'aller sur le terrain, malheureusement cela a été refusé par la cheffe de service qui a voulu que je reste sur le sujet du guide communal d'Urbanisme.

J'ai donc dû continuer sur ce sujet. J'ai été mise en relation avec un chef de projet du PNPE (Parc Naturel des Plaines de l'Escaut) afin qu'il m'aide à réaliser le guide communal. Cependant lors de la réunion j'ai compris qu'il y avait eu une mésentente car le représentant du PNPE souhaitait que je réalise une note d'orientation urbanistique et non un guide communal. J'ai donc demandé un rendez-vous avec ma responsable pour clarifier le sujet. Je me suis rendu compte que le sujet n'était pas clair et que 3 objectifs et documents différents se mélangeaient et que l'on me demandait des tâches contradictoires. Suite à ma remarque sur le caractère flou du projet, on m'a demandé de faire un point entre les trois documents : le Guide Communal d'Urbanisme, le guide de bonnes pratiques et la note d'orientation Urbanistique. Aux vues des difficultés rencontrées sur ces trois documents, ma responsable a finalement accepté que je travaille sur la PDU. J'ai donc consacré toute la fin de mon stage à ce sujet.

4. Les livrables de la mission de stage

Chacune de mes missions étant de produire des documents, pour chacune, j'ai dû rendre des livrables. Ainsi j'ai rendu la PDU entièrement rédigée sous forme de rapport (voir annexe 5) et sous forme de présentation (voir annexe 4). Pour le projet du maillage vert j'ai rendu une présentation pour la participation citoyenne (voir annexe 3) ainsi qu'un document contenant mes propositions d'aménagement (voir annexe 2).

De même, j'ai livré le Guide Communal d'Urbanisme (voir annexe 8). Ce n'est qu'une première version, le processus est encore long, il doit être revu par les chefs de service puis approuvé par le collège communal et enfin il doit être validé par la région Wallonne. J'ai également rendu un guide de bonnes pratiques d'aménagement urbain pour la création et gestion des espaces verts qui devra de même être revu et approuvé par le collège communal (voir annexe 7). Finalement, j'ai transmis à la commune une note d'orientation urbanistique qui avait été demandée par le Parc Naturel des Plaines de l'Escaut (voir annexe 6).

5. Retour réflexif sur mon expérience

a. Démarche

Afin de mieux cerner ce qu'était un GCU, premièrement, j'ai cherché des documents explicatifs sur ce qu'était ce document, son but, sa forme et sa méthodologie, son contenu. Une fois que j'ai pu mieux cerner ma mission, je me suis procuré 3 GCU d'autres villes de Belgique (Peruwelz, Binche et Mons) que j'ai pu étudier. J'ai pris le temps de les comparer dans leur méthodologie ainsi que leur contenu. J'ai identifié les points forts de chacun que j'ai retenu pour la rédaction de celui de Tournai.

Au niveau du contenu, pour l'élaboration du guide communal, je suis partie du Règlement communal d'urbanisme de Tournai RCU. Comme dit précédemment, c'est un document très restrictif qui décrit très précisément ce qui est autorisé ou non en urbanisme ce qui donnait lieu à de nombreuses demandes de dérogation. J'ai donc repris les idées et réglementations présentes dans ce document, mais en les présentant sous forme de conseils et préférences plutôt que sous forme de prescriptions.

En combinant tous ces documents et en reprenant que ce qui était essentiel et pertinent, je suis arrivée à un document d'une centaine de page, qui est une base de travail pour la cheffe de service urbanisme, et qui pourra être transmis au bureau d'étude qui se chargera de produire la version finale du Guide Communal d'Urbanisme.

Pour l'élaboration du guide de bonnes pratiques sur la gestion des espaces verts, j'ai tout d'abord cherché des documents qui pourraient me servir de modèles pour ce type de document. J'ai donc pu m'appuyer sur les guides de bonnes pratiques de la commune de Tournai sur la création de logement et sur la sauvegarde du patrimoine. Avec ces documents j'ai pu identifier la structure et le ton que devait avoir le document. J'ai également pu me servir des guides de bonnes pratiques de la ville de Namur. En effet, cette commune possède de nombreux guides de bonnes pratiques notamment un sur les espaces verts dont je me suis appuyée.

Une fois que j'ai eu fini de cerner et comprendre les attendus du document, je me suis servi des éléments de contenu sur les espaces verts que j'avais pu trouver dans le Règlement Communal d'Urbanisme. Je les ai regroupés par thématiques puis j'ai décliné des spécificités sur chaque aire d'habitat urbaine. J'ai ainsi produit une première version du guide de bonnes pratiques qui peut être complété avec de nouvelles recommandations.

La rédaction de la note d'orientation urbanistique a été assez difficile à réaliser. Lors d'une première réunion avec le responsable du Parc Naturel des Plaines de l'Escaut, j'ai pu me familiariser avec le sujet du parc, son objectif, ses missions... Cette personne m'a expliqué qu'il cherchait à avoir un document regroupant toutes les caractéristiques urbanistiques des petits villages de Tournai. Par la suite ce document servira d'exemple pour les autres communes du parc afin qu'elles produisent le même document sur leurs propres villages. Ainsi lorsque le parc recevra une demande d'avis sur un permis d'urbanisme, il pourra se référer à ce document pour élaborer sa réponse.

Le parc a précédemment déjà délimité des entités paysagères au sein du parc ainsi que des faciès paysagers. Pour chacune de ces entités paysagères je devais faire ce travail de caractériser les espaces urbains. J'ai donc tout d'abord recensé les caractéristiques des faciès par entités paysagères pour avoir une idée globale de chaque zone. J'ai été confronté à des difficultés sur ce point en effet, je me suis aperçu qu'une entité regroupe plusieurs petits villages qui ne présentent pas les mêmes caractéristiques urbaines. Ainsi il devenait complexe de donner des caractéristiques communes à l'entité sachant qu'en son sein il y avait de grandes hétérogénéités.

Par la suite, j'ai identifié des caractéristiques communes à toutes les entités pour pouvoir regrouper des recommandations générales.

Ainsi j'ai produit un document regroupé par entités paysagères contenant des caractéristiques urbaines.

Pour ma deuxième partie de stage, j'ai continué sur l'élaboration de la Perspective de Développement Urbain PDU. Pour cette mission, j'ai eu à ma disposition un guide méthodologique qui explique le but d'une PDU, sa structure, comment la rédiger, son contenu. On m'a également transmis la PDU de la ville de Verviers (7). Par mes recherches, j'ai également pu obtenir la PDU de Mons (5). Avec tous ces documents j'ai pu travailler de manière approfondie ce document que je devais élaborer.

Comme je l'ai expliqué précédemment, ce document se structure en 4 parties : contexte, ambitions, quartier prioritaire et actions. La partie quartier prioritaire et actions avaient déjà été réalisées dans le cadre de la PIV. Ainsi, j'avais à ma disposition ce document que je n'avais plus qu'à adapter à la PDU. Il me restait donc à travailler la partie contexte et ambitions. Lors d'un atelier sur la PDU qui s'est tenu avant le début de mon stage, Mme Goor la responsable de l'aménagement du territoire et mon encadrante sur ce projet, avait dégagé certains constats comme éléments de contexte et avait déterminé des ambitions en accord avec la PIV qui avait déjà été approuvée.

Mon travail a donc consisté à développer les constats en les étayant avec des données statistiques et des outils d'aménagement du territoire. De même, j'ai dû justifier les ambitions avec les constats, le PST¹ Programme Stratégique Transversal, les objectifs régionaux et les outils d'aménagement.

Une fois que j'ai eu trouvé tous ces éléments, j'ai pu passer à la rédaction du document. Il m'a été demandé de le produire sous deux formats. Un plus synthétique sous forme de présentation type PowerPoint, puis un autre plus détaillé sous forme de document rédigé. Ma responsable sur ce projet a relu ces documents pour me faire un retour. J'ai donc pu revoir les détails à améliorer et ainsi leur rendre une version finale qu'ils devront faire approuver par la région wallonne.

Pour finir, j'ai travaillé sur le projet PIV qui s'appelle "RIV S". J'avais déjà travaillé sur la PDU donc j'étais déjà familiarisée aux actions qui devaient être menées, ainsi qu'au sens de ces actions et pourquoi ce quartier, en effet, tout cela est justifié dans la PDU. Une de ces actions m'a été confiée : créer un maillage vert à Tournai. Pour cela j'ai dû identifier les parcs et espaces verts à relier et en faire un diagnostic. Par la suite, j'ai identifié les problématiques qui entraînent des difficultés à la réalisation d'un maillage vert, pour cela je me suis documentée sur ce qu'est un maillage vert et à quoi il sert (6).

¹ D'après le décret du 19 juillet 2018 : "Le programme stratégique transversal est un outil de gouvernance pluriannuel qui reprend la stratégie développée par le collège communal pour atteindre les objectifs stratégiques qu'il s'est fixés. Cette stratégie se traduit par le choix d'objectifs opérationnels, de projets et d'actions, définis notamment au regard des moyens humains et financiers à disposition. Le programme stratégique transversal repose sur une collaboration entre le collège communal et l'administration "

Une fois que j'ai eu fini de réaliser ce diagnostic général, j'ai proposé un parcours provisoire que les riverains pourraient faire et ainsi donner leur avis sur le parcours, les difficultés qu'ils rencontrent. Pour les accompagner dans ce processus de participation citoyenne, j'ai élaboré un document qui leur présente le projet et qui les guide dans leur réflexion de ce qu'ils voudraient pour le maillage vert pour ainsi récupérer des points à réfléchir et des idées pertinentes.

J'ai également proposé, dans le cadre de ce projet, une série d'aménagements de lieux clés dans le parcours. Ce sont des propositions qui répondent aux diagnostics que j'ai réalisés et qui cherchent à créer ce maillage vert.

b. Méthodes mises en œuvre

i. GCU

Pour l'élaboration du guide communal d'urbanisme, j'ai d'abord fait un tableau comparatif des GCU et RCU à ma disposition. J'y ai noté d'un point de vue contenu mais également forme, les éléments qui se retrouvaient dans chacun de ces documents. Puis j'y ai également inscrit les spécificités de chacun. Une fois ce tableau récapitulatif prêt, j'ai pu commencer l'élaboration du GCU. Ce document est organisé par aires urbaines prioritaires et indique pour chacune de ces aires les prescriptions en matière de matériaux, implantation, végétaux, publicité... Dans le RCU tout cela est spécifié par aire, mais il n'y a pas de partie commune. Ainsi, j'ai commencé par extraire de chaque aire les éléments communs à tous (cf. figure 9). Puis pour rendre le document moins restrictif comme le veut la commune, j'ai modéré les recommandations. Par exemple, au lieu de faire la liste des matériaux et couleurs autorisées ou non autorisées, je les ai traduits par des teintes. De plus, au lieu de décrire en détail la façade ou le toit, j'ai traduit par le fait qu'il fallait garder l'esprit de la structure originale et que cela devait s'harmoniser avec le contexte bâti. Ainsi peu à peu, j'ai pu former ce document (cf. figures 10 et 11).

PRESRIPTIONS URBANISTIQUES GENERALES D'APPLICATION	
1. Prescriptions relatives aux bâtiments	
Assainissement	
- Le réseau de canalisations d'égout, le système d'épuration, de traitement et d'évacuation des eaux usées et pluviales, l'installation des appareils sanitaires, les citernes, réservoirs et fosses, ainsi que les mesures d'écoulement des eaux superficielles ou des effluents domestiques sont obligatoirement mentionnés dans les demandes de permis d'urbanisme et de lotir. - Le système d'épuration collective ou individuelle se conforme aux exigences du Code wallon de l'Eau (notamment l'Arrêté du Gouvernement wallon du 6 décembre 2006 relatif au règlement général d'assainissement des eaux urbaines résiduaires). - L'autorité compétente peut, d'initiative ou à la demande d'une ou plusieurs personnes, soumettre, en raison d'impératifs techniques ou environnementaux, une ou plusieurs habitations, à des mesures particulières d'assainissement autonome groupé. - Le déversement des eaux usées ou l'écoulement des effluents domestiques dans les fossés, cours d'eau, aqueducs ou le long de la voie publique est majoritairement interdit. - Chaque unité d'habitation, de service ou d'industrie disposera d'un raccordement indépendant au réseau d'évacuation des eaux.	
Citernes	
- Lors de la construction d'une habitation unifamiliale ou d'un immeuble à logements multiples, la réalisation d'une citerne d'eau pluviale de 3000 litres au moins (en fonction des moyens techniques) est obligatoire. - La citerne sera soit équipée d'un système d'utilisation de l'eau pluviale à des fins domestiques, soit munie d'un système de rétention des eaux pluviales assurant une évacuation retardée. - Lorsque l'administration communale le jugera nécessaire, il sera construit des dispositifs de temporisation des eaux en dehors du domaine public. - Les citernes, réservoirs et installations d'entreposage sont soit intégrés dans les bâtiments, soit enterrés (préférentiellement à 2 mètres au moins des limites parcellaires et recouverts d'une couche de terre d'au moins 0,50 mètre d'épaisseur). - Se conformer aux mesures de sécurité définies par les services compétents.	
Parcage des véhicules sur fonds privés	
- En cas de construction ou de division, de transformation d'un immeuble ou en cas de changement de destination d'un immeuble, à défaut de places disponibles sur le domaine public, l'autorité compétente fixe le nombre de places privées de stationnement ou de garages qui devront être aménagées par les propriétaires à leurs frais et sur fonds privés. - Les emplacements de parcage des véhicules doivent figurer dans les projets de demande de permis. - Est établie préférentiellement : - nombre d'emplacements par logement $\leq 100 \text{ m}^2$ brut : 1 - nombre d'emplacements par logement $> 100 \text{ m}^2$ brut : 1 par 100 m^2 ou par fraction de 100 m^2 - nombre d'emplacements par poste de travail équivalent temps plein : 0,5.	

Figure 9 : GCU de Tournai partie commune à toutes les aires urbaines (réalisé par L. QUENIART)

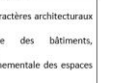
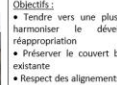
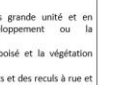
L3 SOUS-AIRE D'HABITAT EN ORDRE SEMI-OUVERT DE LA SECONDE COURBURE URBAIN			
Description générale de la zone	Reportage photographique	Options urbanistique	
Elle correspond à la plupart des extensions de la ville de Tournai sur le mode du lotissement résidentiel de différentes époques à partir des années '30. Caractéristique particulière à préserver Typologie : Tissu bâti hybride et informel	   	Potentialités : - Grande diversité de caractères architecturaux et urbanistiques - Efficacité énergétique des bâtiments, ressources renouvelables - Haute qualité environnementale des espaces publics Objectifs : - Tendre vers une plus grande unité et en harmoniser le développement ou la réappropriation - Préserver le couvert boisé et la végétation existante - Respect des alignements et des reculs à rue et promotion de la mitoyenneté en fonction du contexte bâti existant - Limitier l'emprise des constructions et en favorisant des aménagements naturels - Renforcer le caractère résidentiel - Promouvoir la mitoyenneté au sein des quartiers de nouvelle urbanisation - Assurer la cohérence, par sous-quartier, laissant place à une architecture contemporaine modérée - Assurer la continuité des matériaux au niveau du sol ainsi que leur traitement - Marquer tangiblement la limite de l'agglomération - Favoriser la sécurité et la convivialité en modérant la vitesse de circulation automobile	
Gabaris : Des constructions anciennes telles que d'anciennes bâtisses rurales, des gentilhommières, des établissements industriels ou artisanaux sont intégrées dans cette urbanisation, hauteur sous corniche relativement faible, volumétries et styles architecturaux divers	   	Implantation : une implantation sans relation directe avec la voirie ni avec les limites parcellaires (implantation souvent au centre de la parcelle ou en net recul par rapport à l'avenue), constructions généralement isolées les unes par rapport aux autres (mitoyenneté exceptionnelle). Matériaux : matériaux variés Densité : la sous aire est caractérisée par une densité de constructions moins importante que dans le centre	

Figure 11 : GCU de Tournai spécifique à une aire urbaine : diagnostique et enjeux (réalisé par L. QUENIART)

Indications particulières	
I. Implantation et volumétrie	
La façade principale du volume principal est implantée préférentiellement : - soit sur l'alignement de la voirie ; - soit avec une marge de recul de 6 mètres maximum par rapport à l'alignement.	
- Si les bâtiments de part et d'autre de la parcelle sont dans le même plan (front de bâtisse continu), la façade principale du volume principal est implantée de préférence dans le prolongement de ce front de bâtisse. - Si les bâtiments de part et d'autre de la parcelle sont dans des plans différents (front de bâtisse brisé), la façade principale du volume principal est implantée principalement dans le prolongement d'une des deux façades voisines ou avec une marge d'avancée de 2 mètres maximum par rapport à la façade la plus en recul.	
Volumes secondaires et annexes : Présente un décrochement franc par rapport au volume principal de sorte à assurer la lisibilité de la hiérarchie des différents volumes	
Occupation parcellaire : - L'occupation par des surfaces construites ne peut pas de préférence dépasser 30 % lorsque la parcelle a une superficie supérieure à 300 m² (sauf pour bâti déjà construit) - Un minimum de 40 % de la parcelle sera laissé en pleine-terre ou éventuellement aménagé avec un système de drainage et de retenue des eaux	
Mitoyenneté : - Le volume principal est implanté de préférence totalement ou partiellement contre un mur mitoyen au moins - Les volumes secondaires et annexes éventuels peuvent être implantés contre un mur mitoyen	
Marge de recul : - Marges de recul latérale pour tout volume non mitoyen est majoritairement d'au moins 3 mètres - Dans tous les cas, la marge de recul latérale pour tout volume non mitoyen sera de minimum 1,90 mètres et la marge de recul arrière d'au moins 10 mètres	
Garages à rue : Il est à privilégier au maximum deux entrées de garage privatif ou un seul accès à des garages collectifs sont autorisés.	

Figure 10 : GCU de Tournai spécifique à une aire urbaine préconisations par thématiques (réalisé par L. QUENIART)

ii. Note d'orientation urbanistique et guide de bonnes pratiques des espaces verts

Ces deux documents ont été difficiles à cerner dans leur rôle par rapport au GCU. En effet, les attendus n'étant pas très clairs de même pour l'objectif de chaque document. J'ai dû clarifier chacun des documents et trouver les liens existants entre eux afin de le présenter à la cheffe de service pour qu'elle puisse choisir quel document elle allait garder pour poursuivre plus en détail. Pour cela, j'ai fait des recherches notamment sur les documents officiels de la Wallonie qui expliquent les avantages et inconvénients de chaque outil. J'ai également recherché des guides d'autres communes. Je me suis inspiré principalement des guides de bonnes pratiques de Namur. Ainsi j'ai réalisé une première version du guide des espaces verts en prenant la forme du guide de Namur et le contenu dans le RCU (une petite partie concerne les espaces verts).

Pour la note d'orientation urbanistique, je n'avais aucun exemple sur lequel me baser. J'ai donc dû choisir une façon de présenter le document. Au vu de l'utilisation pour laquelle il est destiné, j'ai choisi de le faire sous forme de préconisations à cocher. Ainsi lorsqu'ils auront un avis à donner sur un permis, en fonction de l'entité paysagère où il se trouve, ils auront les préconisations à cocher et pourront ainsi déterminer si cela correspond aux attentes de la charte du parc naturel des plaines de l'Escaut. Pour le contenu, il a été très difficile de trouver des informations sur les villages de Tournai, j'ai parcouru beaucoup de livres qui parlent des zones rurales de Tournai. J'en ai fait un résumé et ai ressorti les prescriptions les plus importantes à respecter.

iii. PDU

Pour l'élaboration de la PDU, après avoir présenté de manière générale la commune, j'ai identifié neuf grandes thématiques à traiter : le logement, la cohésion sociale, le commerce, la mobilité, les espaces publics et espaces verts, le patrimoine, l'urbanisme et les indicateurs socio-démographiques. Pour chacune de ces thématiques, j'y ai associé des constats qu'on appelle données chaudes, des chiffres statistiques qui sont les données froides ainsi que les outils d'urbanisme auquel on peut les relier. Chaque donnée statistique et outil d'aménagement servait à justifier les grands constats. Pour récolter des informations statistiques j'ai utilisé les données officielles de statistiques de Belgique, comme Statbel, walstat, IWEPS (4) ... Quant aux outils d'aménagement, j'avais une liste à ma disposition de tous les outils que j'ai pu associer à chaque thématique suivant les sujets abordés dans chaque outil. Une fois ce contexte général établi, j'ai dû relier chacune de ces thématiques aux ambitions de la ville qui avaient été déterminées en amont par les chefs de service. Sous forme d'un tableau j'ai donc associé les ambitions aux constats, données statistiques et outils d'urbanisme. La fin de ce document étant déjà faite dans le cadre de la PIV, pour la partie quartier prioritaire, j'ai dû expliquer et détailler les données qui avaient été sélectionnées pour justifier le choix du quartier prioritaire. J'ai également réalisé des cartes pour illustrer les délimitations des espaces qui étaient évoqués, pour cela j'avais accès à un outil de cartographie de la ville dans lequel les limites des quartiers et autres données étaient disponibles. Enfin, pour la partie actions, celles-ci étaient déjà déterminées, j'ai simplement dû mettre à jour les chiffres de budget qui avaient changé.

iv. Maillage vert

Pour le projet du maillage vert, j'ai dû suivre des étapes pour la bonne avancée du projet. Tout d'abord, je suis allée sur le terrain pour me familiariser avec mon espace d'étude et effectuer un premier diagnostic. J'ai donc dans un premier temps réalisé ce diagnostic sous forme de carte de l'état des trottoirs, la présence ou non de passage piéton et leur état, la présence de végétation et de piste cyclable grâce aux données relevées sur le terrain mais également grâce à google Maps (cf. figures 12, 13 et 14). Une fois toutes ces cartes réalisées sur WalOnMap (outil de cartographie de la région Wallonne), je suis allée vérifier mes données sur le terrain et modifier les quelques erreurs.

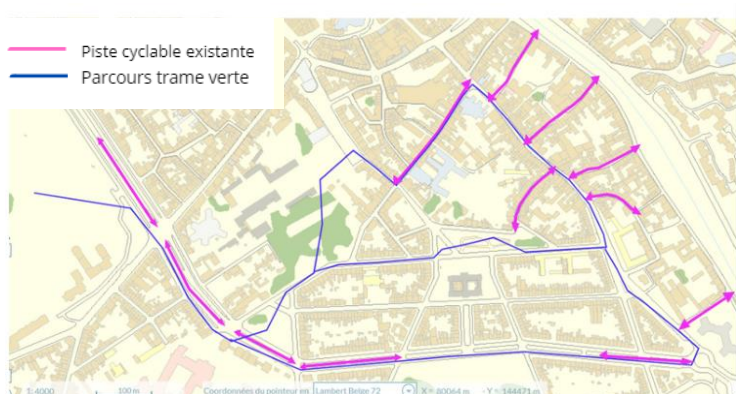


Figure 12 : Carte des pistes cyclables existantes dans le quartier St Piat (réalisé par L. QUENIART)



Figure 13 : Carte de l'état des trottoirs dans le quartier St Piat (réalisé par L. QUENIART)



Figure 14 : Carte de l'état de la biodiversité dans le quartier St Piat (réalisé par L. QUENIART)



Une fois ces cartes réalisées, le parcours provisoire déterminé, j'ai commencé à créer un document pour la participation citoyenne. J'ai tout d'abord présenté l'objectif de cette démarche de maillage vert, puis j'ai détaillé le chemin à faire par chacun avec les lieux rencontrés, afin qu'ils soient informés et qu'ils puissent donner leur avis sur le parcours (cf. figure 15).



Figure 15 : Documents de présentation pour la participation citoyenne du maillage vert de Tournai (réalisé par L. QUENIART)

Une fois cette présentation faite, j'ai élaboré un questionnaire pour les habitants, pour les aider à formuler leurs avis / envies tout en cadrant la démarche (cf. figure 16). Pour cela suivant les modes de déplacement et les personnes (à pied, vélo, trottinette, poussette, avec des enfants, en fauteuil roulant, pour des personnes âgées...) ils cochent l'utilisation qu'ils ont et qu'ils voudraient avoir des espaces verts, quels mobiliers urbains ils souhaiteraient, quels éléments naturels... Il leur est également demandé de noter la facilité ou non de leur déplacement entre les différents espaces verts pour évaluer le maillage d'un point de vue accessibilité. Enfin, ils évaluent de la même manière la présence ou non de végétation tout le long du parcours.

J'utilise ce parc ou espace vert comme ...
Cocher l'utilisation qui vous correspond.

Parcours n°	Parc Georges Brassens	Plaine des manœuvres	Square Marie Louise	Espace St Catherine	Techni CITE	Parvis église St Plat
Lieu de balade	☐	☐	☐	☐	☐	☐
Espace de jeux pour enfants	☐	☐	☐	☐	☐	☐
Lieu de repos	☐	☐	☐	☐	☐	☐
Lieu d'écoute	☐	☐	☐	☐	☐	☐
Lieu de promenade avec le chien	☐	☐	☐	☐	☐	☐
Lieu de rencontres	☐	☐	☐	☐	☐	☐
Jardins partagés	☐	☐	☐	☐	☐	☐
Lieu de passage uniquement	☐	☐	☐	☐	☐	☐
Place publique	☐	☐	☐	☐	☐	☐
Lieu culturel	☐	☐	☐	☐	☐	☐
Je m'y rendrais pour un événement	☐	☐	☐	☐	☐	☐
Autres:						

VILLE DE TOURNAI <http://www.tournai.be>

A pied, le parcours se fait :
Coloriez les étoiles : 5 étoiles = très bien ; 1 étoile = très difficile

Parcours n°

De la plaine des manœuvres au parc Georges Brassens
☆☆☆☆☆

De parc Georges Brassens au square Marie Louise
☆☆☆☆☆

De square Marie Louise à l'espace St Catherine
☆☆☆☆☆

De l'espace St Catherine à TechniCITE
☆☆☆☆☆

De TechniCITE à l'église St Plat
☆☆☆☆☆

De l'église St Plat au parc Georges Brassens
☆☆☆☆☆

VILLE DE TOURNAI <http://www.tournai.be>

La végétation sur le parcours :
Coloriez les étoiles : 5 étoiles = beaucoup ; 1 étoile = très peu

Parcours n°

De la plaine des manœuvres au parc Georges Brassens
☆☆☆☆☆

De parc Georges Brassens au square Marie Louise
☆☆☆☆☆

De square Marie Louise à l'espace St Catherine
☆☆☆☆☆

De l'espace St Catherine à TechniCITE
☆☆☆☆☆

De TechniCITE à l'église St Plat
☆☆☆☆☆

De l'église St Plat au parc Georges Brassens
☆☆☆☆☆

VILLE DE TOURNAI <http://www.tournai.be>

Figure 16 : Documents de sondage auprès de la population dans le cadre de la participation citoyenne pour le maillage vert de Tournai (réalisé par L. QUENIART)

L'outil pour la participation citoyenne étant fini, je me suis concentrée sur les propositions d'aménagement de ce maillage vert que l'on m'a demandé.

Premièrement j'ai réalisé un diagnostic de tous les espaces verts et routes que je devais relier via le maillage et j'ai proposé deux parcours provisoires (cf. figure 17). Puis j'ai imaginé des solutions répondant à la demande.



Figure 17 : Carte des parcs à relier pour le maillage vert et parcours provisoires (réalisé par L. QUENIART)

- Le premier lieu à relier est la plaine des manœuvres. Un projet est actuellement en cours sur ce lieu, il y aura une place centrale, des jardins végétalisés, une plaine engazonnée, une esplanade, une plaine sportive, un parcours sportif, tout cela relié par un cheminement fonctionnel.
→ Projet en cours

- Le second lieu est le parc Georges Brassens qui est un grand espace vert mais mal fréquenté, avec des bancs qui sont en mauvais état. De plus, le parc n'est pas très accessible aux PMR.

→ Projet : Donner une identité à ce parc :

- ◆ Jardin culturel et de détente et de rencontre
- ◆ Expositions éphémères
- ◆ Bancs et tables de pique-nique de qualité
- ◆ Dégager la vue vers le parc
- ◆ Combler les recoins mal fréquentés par de la végétation
- ◆ Mettre des sculptures culturelles

- Le square Marie Louise est assez restreint avec peu de mobilier. Il est également peu accessible aux PMR, poussettes, trottinettes ..., il n'y a pas de piste cyclable et les trottoirs sont en mauvais état. Enfin le square est difficilement accessible de la rue Octave Leduc (un des côtés est en hauteur par rapport à la rue).

→ Projet : Donner une identité au parc (cf. figure 18) :



Figure 18 : Proposition d'aménagement du square Marie Louise
(réalisé par L. QUENIART)

- ◆ Agrandir l'espace en coupant la route pour prolonger jusqu'à l'espace vert
- ◆ En faire un espace de jeux pour enfant car situé à proximité d'une école
- ◆ Mettre des barrières de sécurité autour de ce parc car proche de la route
- ◆ Mettre des plantes grimpantes comme une arche au-dessus de la route pour relier le parc avec l'espace vert devant le palais de la justice.
- ◆ Faire un chemin trottoir en bois pour PMR tout le long du parc
- ◆ Zone 30 partagée : vélo "piste cyclable" au milieu de la route (comme rue royale)
- ◆ Aménager des passages piétons sécurisés

- L'espace Sainte Catherine est un espace vert étroit sans fonction particulière avec aucun mobilier. 4 grands arbres sont présents, c'est un lieu de passage situé entre deux grands axes routiers.

→ Projet : Transformer cet espace en rond-point avec une végétation assez dense et sauvage (cf. figure 19) :

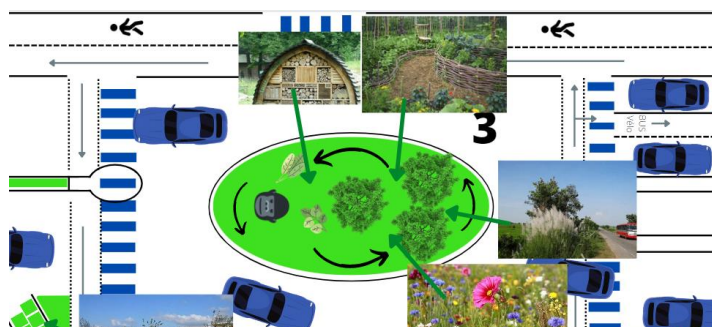
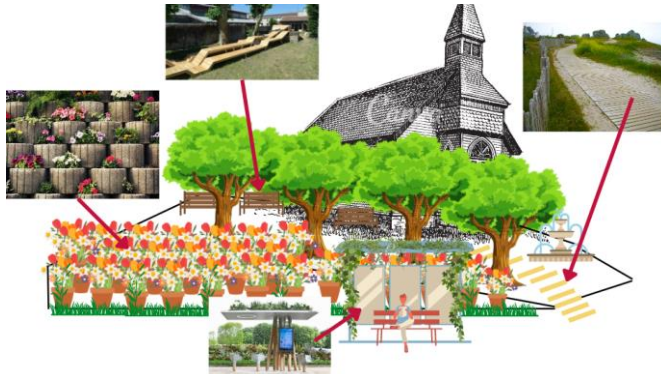


Figure 19 : Proposition d'aménagement de l'espace sainte Catherine
(réalisé par L. QUENIART)

- ◆ Sur le devant "mis en valeur" la tête de gorille (objet d'exposition à intégrer dans le maillage vert)
- ◆ Lieu sauvage de nature : "l'île aux insectes" ; hôtels à insectes ...

- Le parvis de l'église Saint Piat est un espace vert situé entre un patrimoine de la ville (église) et un arrêt de bus. Il y a une fontaine honorifique, 4 grands arbres, mais c'est un espace peu accessible avec peu de mobilier qui est pourtant un lieu de rencontre. On observe également un mauvais éclairage public de cet espace.

→ Projet : lieu de rencontre, de centralité du quartier (cf. figure 20) :



- ◆ Arrêts de bus végétalisés
- ◆ Muret de l'église en pot de fleurs
- ◆ Espace de détente et d'attente devant l'église
- ◆ Chemin en latte de bois pour accès facile aux PMR
- ◆ Prolonger l'espace de centralité en surélevant la chaussée sur le carrefour : ralentir les voitures et augmenter l'impression d'espace

Figure 20 : Proposition d'aménagement du parvis de l'église Saint Piat
(réalisé par L. QUENIART)

- L'espace Technicité est restreint avec seulement un beau grand arbre. Il est situé sur une place moyenne minéralisée. Quelques jeux en bois sont présents sur le côté et un parking perméable est à proximité de ce lieu de rencontre. C'est un espace en hauteur donc peu accessible

→ Projet : Donner une identité à cet espace (cf. figure 21) :



- ◆ Faire des jardins/ potagers partagés pour les riverains / association de jardinage
- ◆ Escaliers sur le côté pour que ce soit accessible
- ◆ Sur la place mettre des potagers hors sol

Figure 21 : Proposition d'aménagement de l'espace TechicITE
(réalisé par L. QUENIART)

- La rue Saint Piat est une rue très fréquentée où les trottoirs sont en mauvais état, où il n'y a pas de piste cyclable et pas de végétation et un mauvais éclairage. Suivant l'endroit où on se situe dans la rue, il y a des largeurs différentes. Les maisons en front de voirie sont d'une architecture typique tournaissienne

→ Projet : Restructurer la route (cf. figures 22 et 23) :

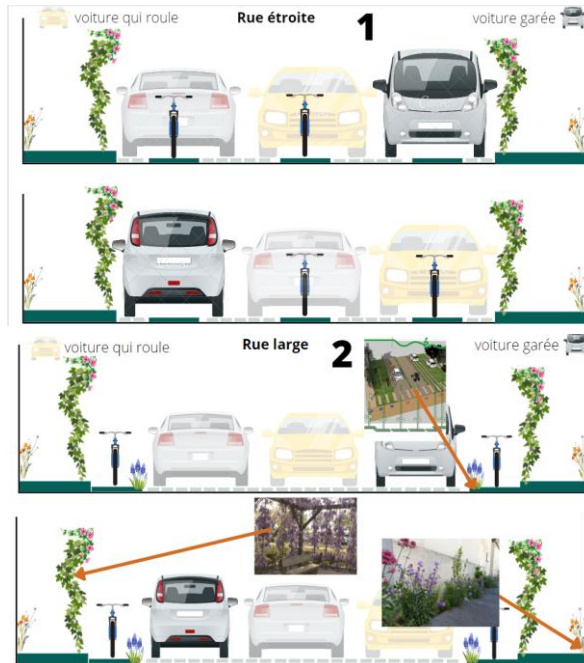


Figure 22 : Propositions d'aménagement de la rue Saint Piat (réalisé par L. QUENIART)

Figure 23 : Carte de proposition d'aménagement de la rue saint Piat (réalisé par L. QUENIART)

- ◆ Largeur des trottoirs PMR de chaque côté
- ◆ Passages piétons avec abaissement du trottoir ajoutés aux endroits nécessaires
- ◆ Piste cyclable sur la route ou à part en fonction de l'espace disponible
- ◆ Végétalisation : Plantes grimpantes pour séparation trottoir et route avec des grands "tuteurs"
- ◆ Végétaliser les pieds de maison
- ◆ Séparer la piste cyclable et la route par un espace de terre avec plantations ou herbe que les voitures ne débordent pas
- ◆ Végétaliser les places de parking style pavés
- ◆ Mettre des pavés sur la route en dehors des pistes cyclables



- La rue de la Justice est longée d'arbres tout du long. Il y a une école. Les trottoirs sont en partie en mauvais état, il n'y a pas de piste cyclable et la route est en Zone 30

→ Projet : rendre la rue accessible aux mobilités douces (cf. figure 14) :



Figure 24 : Proposition d'aménagement de la rue de la Justice (réalisé par L. QUENIART)

- ◆ Végétaliser les pieds de maison
- ◆ Pavés sur la route avec 2 bandes cyclables au milieu pour vélo (comme rue Royale)
- ◆ Alternance arbre et stationnement voiture pour récupérer de la place pour les bandes cyclables
- ◆ Utiliser quelques places de parking pour mettre des jeux éphémères (table de ping-pong, pétanque ...)

- Le square Rogier est un espace assez restreint avec peu de mobilier, des trottoirs en mauvais état, pas de piste cyclable. L'accessibilité PMR, poussettes, trottinettes est faible. C'est un espace sans identité propre.

→ Projet : Donner une identité au parc (cf. figure 25) :



- ◆ Agrandir l'espace en coupant la route pour prolonger jusqu'à l'espace vert
- ◆ En faire un lieu de nature sauvage
- ◆ Mettre des bancs tout autour pour une pause pour admirer la nature et s'instruire, sensibiliser à la nature : pédagogie
- ◆ Faire une mare au centre avec végétation fournie qui cache le boulevard
- ◆ Faire un chemin trottoir en bois pour PMR tout autour du square
- ◆ Aménager des passages piétons sécurisés

Figure 25 : Proposition d'aménagement du square Rogier
(réalisé par L. QUENIART)

c. Analyse critique des résultats produits et pistes de changements

Lors de mon stage, il y a eu beaucoup de contretemps qui ont eu un impact sur mon travail. En effet, il se passait beaucoup de temps avant que je puisse avoir un retour sur mon travail ce qui a ralenti ma productivité étant donné que je devais attendre les validations pour continuer d'avancer. Il aurait été bénéfique d'effectuer un suivi plus régulier.

Pour l'analyse du Guide Communal d'Urbanisme, j'ai constaté que c'est un document qui reste assez détaillé. J'ai eu des difficultés à retirer des informations qui étaient dans le RCU pour rendre le document moins lourd. En effet je n'avais pas le recul nécessaire pour juger quelles caractéristiques sont essentielles pour le bon fonctionnement de la ville et lesquelles sont superflues. Ainsi je pense qu'il est obligatoire qu'une personne compétente reprenne le document dans son ensemble pour valider mes choix.

Pour le guide de bonnes pratiques de la gestion des espaces verts, je n'avais comme source de données uniquement le Règlement Communal d'Urbanisme. Ainsi le guide n'est pas nécessairement complet et exhaustif. Il aurait été intéressant de travailler sur ce sujet avec le département environnement qui aurait peut-être eu des informations complémentaires. Cependant au sein de la division gestion du territoire, les départements ne dialoguent pas très facilement. J'ai donc proposé à la fin de mon stage de faire relire ce document par le département environnement pour qu'ils puissent les aider dans la suite de l'élaboration du guide de bonnes pratiques.

J'ai remarqué un quiproquo entre les parties prenantes pour l'élaboration du guide communal d'urbanisme. En effet la personne du PNPE était supposée m'aider dans l'élaboration de celui-ci or, au contraire, il m'a demandé un autre document : une note d'orientation urbanistique. Je pense qu'il aurait été intéressant de faire une réunion avec la cheffe de service, la cheffe de bureau et le responsable projet du PNPE pour mettre au clair les objectifs de chacun, de voir les points communs des demandes de chaque partie et ainsi de trouver un document qui serait un compromis entre les 3 documents voulus. En bref, éclaircir les objectifs afin de se concentrer sur une chose et de ne pas se disperser entre toutes les demandes.

La note d'orientation urbanistique a été pour moi l'objet de questionnements que j'ai fait remonter à mes responsables. En effet, j'ai des doutes sur la pertinence de ce document. Il m'a été demandé de réaliser un document sous forme d'une "check list", où les responsables du PNPE n'auraient qu'à vérifier si un projet coche bien toutes les cases. Cependant je trouve cette manière de faire très restrictive, car bien que l'on puisse gagner du temps sur les avis à rendre, il y a un manque conséquent de nuance. En effet, chaque demande de permis d'urbanisme est unique et il est important de regarder au cas par cas en fonction du contexte dans lequel il se place et des enjeux. Mes remarques ont été approuvées par mes responsables, ainsi elles ont pris la décision de ne pas fournir mon travail au parc naturel des plaines de l'Escaut pour éviter de se retrouver avec uniquement des avis négatifs du parc sur toutes les nouvelles demandes de permis du fait qu'ils se basent uniquement sur ce document. Afin de ne pas se retrouver dans ce cas de figure, il aurait été bénéfique de discuter plus longuement en amont avec le responsable du PNPE pour lui expliquer les travers de sa demande et essayer de trouver avec lui un compromis plus nuancé. Seulement pour cela il nous aurait fallu plus de temps avec ma tutrice la cheffe de service ce qui manquait déjà pour les autres projets.

Le projet PDU a été très intéressant à réaliser. Cependant, je n'ai pas pu faire entièrement le processus d'analyse de la ville pour déterminer le quartier prioritaire par la suite. En effet, du fait du délai serré et décalé de la DU et PIV, au moment de la rédaction de la PDU, la PIV avait déjà été approuvée. Ainsi les analyses que j'ai faites sur le contexte global de la ville n'étaient pas impartiales. J'ai dû me baser sur les données que l'on retrouve dans le quartier prioritaire déjà choisi. J'ai justifié ce choix de quartier, d'ambitions et d'actions par mes constats alors que la démarche initiale est de faire l'inverse. On aurait dû faire des constats qui mènent à des ambitions qui déterminent un quartier prioritaire et des actions. Par moment j'ai dû adapter le discours pour qu'il soit en accord avec la PIV qui avait déjà été faite, c'est dommage.

Le projet de maillage vert avec la PIV était assez challengeant. En effet c'est un gros projet qui tient à cœur aux élus. Afin de répondre à leurs attentes j'ai essayé de proposer des solutions qui changeaient par rapport à l'actuel. Mes encadrants ont bien aimé mes propositions et aimeraient bien que ce soit réalisable, mais malheureusement ils pensent que c'est trop de changement pour la ville et que ce type d'aménagements serait difficile à faire valider. Je me suis donc posé la question de la vision à long terme des élus sur les aménagements d'une ville. En effet, chaque aménagement est amené à rester dans le temps, c'est pourquoi si dès aujourd'hui on ne pense pas à intégrer des équipements répondants à des besoins futurs tels que par exemple des bornes de recharge de voitures électrique, alors d'ici 2030 il va falloir refaire des modifications face à ces nouvelles demandes. Il apparaît un décalage entre les agents techniques qui pensent pour le futur et les élus qui pensent à court terme pour satisfaire un grand nombre dans l'immédiat pour des besoins politiques. Il serait certainement plus productif de sensibiliser les élus aux problématiques sur le long terme pour pouvoir penser à des aménagements plus durables.

Sur ce même sujet de maillage vert, j'ai également rencontré une autre difficulté. En effet, les solutions d'aménagement que j'ai proposées étaient adaptées à la demande mais d'un point de vue budget ont m'a vite dit que ce ne serait pas possible. Face à cette réponse j'ai été très surprise car dans mon esprit le budget qui est attribué à cette action était très important. On m'a informé des coûts très importants de ces aménagements. Un arrêt de bus ou un banc représente déjà une dépense importante. Je me suis donc rendu compte que je n'avais aucune notion de budget sur des travaux d'aménagement. Finalement il aurait été intéressant que je budgétise mes propositions pour chaque aménagement pour rentrer dans un cadre financier réalisable et ainsi proposer des solutions encore plus adaptées au besoin. Ce sujet me semble primordial dans mon domaine professionnel c'est pourquoi je pense en parler avec les enseignants pour éventuellement ajouter des notions de budget aux cours que l'on reçoit.

Finalement sur le projet de maillage vert j'ai pensé qu'il aurait été intéressant d'intégrer la dimension alimentation en ville pour compléter le projet. De plus, le côté trame verte au sens

biologique du terme n'est pas du tout intégré dans le projet de maillage vert. J'ai trouvé cela dommage de centrer la réflexion essentiellement sur l'homme et non sur la biodiversité.

d. Projection dans un métier

Durant ce stage, j'ai pu être supervisée par la responsable de l'aménagement du territoire opérationnel, madame Donatienne Goor. Son parcours scolaire se rapproche du mien. Elle a effectué des études d'ingénieur en Belgique avec une spécialisation dans l'aménagement du territoire, ils appellent cette formation bio-ingénierie.

Parler avec elle m'a beaucoup aidé à comprendre le rôle que je pourrais avoir dans l'aménagement du territoire et quelle place je peux occuper par rapport aux autres métiers qui sont assez proche dans ce domaine. En effet, étant donné que comme moi elle n'est ni urbaniste, ni architecte, ni paysagiste, elle a dû se faire sa place et expliquer son rôle polyvalent lorsqu'elle a débuté sa carrière.

Pour travailler dans une administration, il faut savoir tout faire, être polyvalent. C'est la première chose que l'on m'a dite sur le métier d'aménagement opérationnel du territoire. Le rôle d'un aménageur opérationnel du territoire est de gérer les grosses demandes de permis pour des surfaces importantes, ou alors des projets qui font entrer plusieurs compétences (voirie, mobilité, environnement...) Elle supervise ces projets et questionne la pertinence, l'accessibilité, la végétalisation, la fonction du lieu, s'il faut réviser le plan de secteur, quels outils d'aménagement est le plus approprié...

Une autre partie de son travail est de mener des projets communaux qui résultent des promesses des élus communaux. Dans ce cadre, elle s'occupe d'organiser la participation citoyenne, de faire un marché public pour choisir le bureau d'étude, de faire les demandes de permis... Les procédures pour ce genre de projets sont assez longues, on parle de 15 ans pour avoir réellement le projet réalisé.

Elle gère également l'élaboration de documents stratégiques au sein de la ville tels que le Schéma de Développement communal ou la Perspective de développement urbain.

Je suis arrivée dans ce stage en voulant découvrir les projets au sein d'une administration dans le but de confirmer mon envie d'y travailler. Cependant, au vu de mon expérience, je revois mes envies pour mon futur poste. En effet, il semble que je m'épanouirai plus dans un secteur privé tels que des agences d'urbanisme, d'aménagement du territoire car ce que j'aime faire c'est réaliser des projets, avoir une problématique de terrain et proposer des aménagements qui peuvent y répondre. Or de ce que j'ai pu voir, la majeure partie du travail au sein d'une administration est la gestion administrative de dossier. En aucun cas ce sont les agents de la commune qui proposent des aménagements, eux sont là pour s'assurer de la conformité des projets avec les documents réglementaires et demander des changements si cela n'est pas le cas.

Une petite partie de mon stage a tout de même été de proposer des aménagements à réaliser, cependant c'est une mission que l'on m'a confié à la suite de remarque de ma part sur le contenu du stage qui ne me plaisait pas. Ainsi, ils m'ont proposé cette tâche pour me faire progresser mais ce n'est pas le travail qu'une personne de l'administration aurait fait. Cela leur servira tout de même de base pour les discussions avec les bureaux d'étude.

Une autre raison qui me pousse à me tourner vers le secteur privé est le fait qu'un responsable en aménagement du territoire au sein d'une commune donne des avis sur les projets mais dans certains cas si les politiques pour une raison autre ne sont pas d'accord avec cet avis, alors ils peuvent aller contre le responsable et ainsi autoriser ou refuser un projet malgré les recommandations. Ce côté-là de la mission me déplaît beaucoup, j'ai du mal à concevoir que des décisions politiques prévalent à la compétence technique.

Pour toutes ces raisons je ne souhaite plus travailler pour une commune, je recherche donc pour mon prochain stage à découvrir le secteur privé ou mixte.

Conclusion

Pour conclure, j'ai effectué mon stage de milieu de cursus d'ingénieur en aménagement et environnement en tant que stagiaire au service gestion du territoire de la commune de Tournai en Belgique. Lors de ce stage de 3 mois, j'ai pu mettre en pratique mes expériences de projets et mes connaissances théoriques acquises durant ma formation sur les aspects réglementaires mais également gestion de projet, connaissances écologiques, aménagement du territoire, et me suis confronté aux difficultés du monde du travail et du management d'équipes dans le secteur public. En effet, j'ai dû faire face à des situations conflictuelles entre des personnes travaillant dans la division ce qui a impacté mon travail et mon suivi par mes responsables. Mais cela m'a appris à me faire entendre sur mes envies et demandes.

Ce stage a été néanmoins enrichissant pour moi, car il m'a permis de découvrir le domaine de l'aménagement du territoire dans différents sujets plus stratégiques ou plus opérationnels en Belgique, ce qui est différent des projets en France. Il m'a permis de participer concrètement à des projets au travers de mes missions. Ce stage m'a aussi permis de comprendre que le secteur administratif n'était pas les plus adaptés à mon profil. Ainsi, je préfère m'orienter vers un poste dans le secteur privé où le cœur du métier est la création de projets, proposer des aménagements plutôt que des protocoles administratifs très lourds.

Cette expérience de stage fut très constructive et m'a permis de répondre aux questionnements que j'avais en ce qui concerne la façon dont une administration gère l'aménagement du territoire. La commune qui m'a accueillie pendant ce stage faisait face à une période importante pour son futur développement notamment avec une possible décentralisation et je suis très fière d'avoir pu y contribuer.

Forte de cette expérience et aux vues de mes affinités, je vais prendre mon temps pour bien choisir mon prochain stage dans l'aménagement opérationnel du territoire.

Bibliographie

- 1- Dupont, G. (2019, mars). *Le guide communal d'urbanisme : un outil pour favoriser la maîtrise énergétique et plus globalement le développement durable*. Union des Villes et Communes de Wallonie / Fédération des CPAS. Consulté le 26 avril 2022, à l'adresse <https://www.uvcw.be/amenagement-territoire/articles/art-1355>
- 2- Ecole Régionale D'Administration Publique. (2019). *Stratégie transversale*. erap-gsob-brussels. Consulté le 26 mai 2022, à l'adresse <https://erap-gsob.brussels/fr/Planification-strat%C3%A9gique-transversale>
- 3- *Elaborer ou réviser le Guide Communal d'Urbanisme (GCU)*. (2022, 25 mai). Wallonie. Consulté le 30 mai 2022, à l'adresse <https://www.wallonie.be/fr/demarches/elaborer-ou-reviser-le-guide-communal-durbanisme-gcu>
- 4- I. (2021, 1 janvier). *WalStat - Détail de l'entité TOURNAI (Commune)*. Walstat. Consulté le 2 juin 2022, à l'adresse https://walstat.iweps.be/walstat-fiche-entite.php?entite_id=57081
- 5- Mons. (2019, 3 septembre). *Perspective-de-développement-urbain*. Commune de Mons ; perspective de développement urbain. Consulté le 1 juin 2022, à l'adresse <https://www.mons.be/ma-commune/vie-politique/transparence/plan-de-developpement-urbain/perspective-de-developpement-urbain.pdf>
- 6- *Renforcer le maillage vert*. (2018). Maillage vert. Consulté le 16 juin 2022, à l'adresse http://leswallonssadaptent.be/les_mesures/renforcer-le-maillage-vert/
- 7- Verviers. (2019). *Perspective de développement urbain*. Perspective de développement urbain Verviers. Consulté le 10 mai 2022, à l'adresse <https://www.verviers.be/ma-ville/administration/services-communaux/cellule-strategique/publications/2019-09-02-dossier-de-pdu-def.pdf>

De la Perspective de Développement Urbain à la création d'un maillage vert, la ville de Tournai vise à être reconnue sous le statut de « Grande ville wallonne »

Ma place dans la dynamique d'aménagement du territoire de Tournai

A l'occasion de mon stage de 3 mois, j'ai pu participer à la dynamique de la commune de Tournai pour compter parmi les grandes villes wallonnes. A travers différents projets tels que l'élaboration de documents comme un Guide Communal d'Urbanisme, des guides de bonne pratique ou la Perspective de Développement Urbain, j'ai participé à la mise à jour de la commune face aux documents d'urbanisme nécessaires au statut de grande ville. Enfin j'ai eu l'occasion de proposer des aménagements pour le côté opérationnel de cette dynamique. Ces projets, autant qu'ils ont servi à la commune, m'ont permis d'acquérir des connaissances en urbanisme Belge mais également des compétences en compréhension de documents réglementaires, en rédaction et gestion de projets.

During my three-month internship, I was able to participate in the dynamics of the municipality of Tournai to count among the major Walloon cities. Through various projects such as the preparation of documents such as a Municipal Urban Planning Guide, good practice guides or the Urban Development Perspective, I participated in updating the municipality to the planning documents necessary for the status of a large city. Finally, I had the opportunity to propose adjustments for the operational side of this dynamic. These projects, as much as they have served the municipality, have allowed me to acquire knowledge in Belgian urban planning but also skills in understanding regulatory documents, writing and project management.

Mots Clés : Guide communal d'urbanisme (GCU) ; Perspective de développement urbain (PDU) ; Maillage vert ; guide de bonne pratique ; Politique Intégrée de la Ville (PIV)

Mairie de Tournai :

Hôtel de ville de Tournai ; Rue Saint Martin 52 ; Tournai 7500

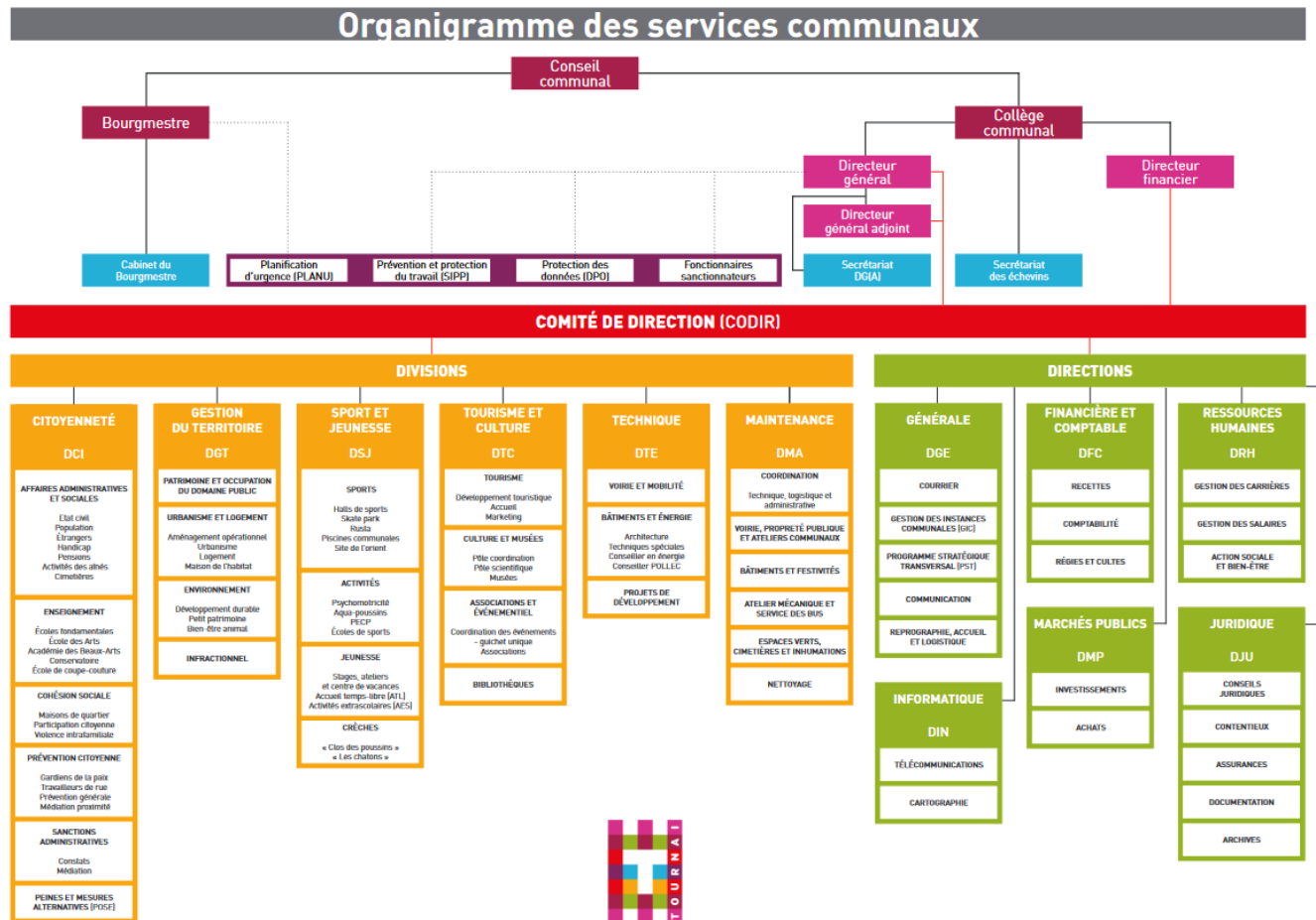
Tuteur académique :
Didier Boutet

Tuteur entreprise :
Nabila Charara
Cheffe de division gestion du territoire



Annexes

Annexe 1 : Organigramme des services communaux



Annexe 2 : Propositions d'aménagement pour le maillage vert de Tournai

<https://drive.google.com/file/d/1s4vmz5rTSatTExrZ3at0FEQicgzSHr8c/view?usp=sharing>

Annexe 3 : Document de présentation et questionnaire pour la participation citoyenne

<https://drive.google.com/file/d/1dpRdcFBxoUljBRCwi8Gn2PrbVblif07U/view?usp=sharing>

Annexe 4 : Perspective de Développement Urbain version présentation

<https://drive.google.com/file/d/1XyhM4kYPj2syG3u6W2MN6lxNfETxarlx/view?usp=sharing>

Annexe 5 : Perspective de Développement Urbain version rédigée

https://drive.google.com/file/d/1pXz7o_6C9UouodXKbagxNW42CHJxnQKI/view?usp=sharing

Annexe 6 : Note d'orientation urbanistique

<https://drive.google.com/file/d/1jd9StMvLBfIm0WJE-Nk1aS3ODw2G4216/view?usp=sharing>

Annexe 7 : Guide de bonne pratique pour les espaces verts

https://drive.google.com/file/d/1u1X1vJ9Ct-sSxftOGAEVfw2xI0k_C3GD/view?usp=sharing

Annexe 8 : Guide Communal d'Urbanisme

<https://drive.google.com/file/d/1gnzgDdGhYRILyna-O6bZ2IbRbkbJeY3d/view?usp=sharing>